

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24/05/013G

OBJET : Arrêté portant permission et réglementation temporaire de stationnement et de circulation rue de Bellevue.

Le Maire de la Commune de LE CENDRE (Puy De Dôme),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2; L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu la demande formulée par la SAS CHANUT DEMENAGEMENT, domiciliée 12 rue Jean Solvain à LE-PUY-EN-VELAY (43000), en date du 15 mai 2024, enregistrée sous le n° 2024/049/PS-AC, qui souhaite faire stationner un camion à hauteur du n° 07 rue de Bellevue, afin de procéder aux manutentions lors d'un déménagement ;

Considérant que pour le bon déroulement de l'opération et pour assurer la sécurité publique, il est nécessaire de réglementer le stationnement ;

ARRETE :

Article 1. La SAS CHANUT DEMENAGEMENT est autorisée à occuper temporairement le domaine public à hauteur du n° 07 rue de Bellevue, le vendredi 31 mai 2024.

Durant cette période la chaussée sera réduite à hauteur du déménagement, et le stationnement interdit au droit des opérations de manutentions.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par la SAS CHANUT DEMENAGEMENT.

Article 3. Madame la Responsable de la Circonscription de sécurité publique de Cournon-d'Auvergne, Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale, Madame la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Article 4. Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Cendre, 15 mai 2024.

Par délégation du Maire,
L'adjoint aux travaux
et à la sécurité



Sébastien MORIN

ACTE EXECUTOIRE

Affiché le 15 mai 2024

La Directrice Générale des Services

Caroline SOULIGOUX